



## **AVIS PUBLIC**

### **AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N°26-04**

---

#### **RÈGLEMENT 26-04 AYANT POUR OBJET DE DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES 2026 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 26-01**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, Antoine Marcil, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Longue-Rive ;

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Longue-Rive au cours de sa séance ordinaire tenue le 14 mai 2026 a adopté le règlement numéro 26-04 portant le titre:

#### **RÈGLEMENT 26-04 AYANT POUR OBJET DE DÉTERMINER LES TAUX DE TAXES 2026 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 26-01**

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général et greffier-trésorier, situé au 3 rue de l'Église à Longue-Rive, aux jours et heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement a reçu les approbations requises par la Loi comme suit :

1. Présentation d'un avis de motion le 9 avril 2026
2. Présentation d'un projet de règlement le 9 avril 2026
3. Avis public 14 avril 2026
4. Adoption d'un règlement le 14 mai 2026
5. Avis de promulgation le 15 mai 2026

**CE RÈGLEMENT ENTRE EN VIGUEUR CONFORMÉMENT À LA LOI.**

**DONNÉ À LONGUE-RIVE, CE 15 JOUR DE MAI 2026.**

---

**Antoine Marcil**

Directeur général et greffier-trésorier

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION (ARTICLE 420)**

Je, soussigné, Antoine Marcil, directeur général et greffier-trésorier certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h00 et 16h30 le 15<sup>e</sup> jour du mois de mai 2026 au bureau municipal, au bureau de poste et sur le site internet de la municipalité de Longue-Rive.

**DONNÉ À LONGUE-RIVE, CE 15<sup>e</sup> JOUR DU MOIS DE MAI 2026.**

---

**Antoine Marcil**

Directeur général et greffier-trésorier.